

CONSULTATION SUR

LA
FUTURE **CITÉ**
DE LA **LOGISTIQUE**

CAHIER DU PARTICIPANT

 Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal 



SUR QUOI PORTE LA CONSULTATION ?

La consultation porte sur le projet de la future Cité de la logistique. Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont fait connaître leur intention de créer une Cité de la logistique à valeur ajoutée dans l'Est de Montréal, plus précisément dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, au sud de la rue Hochelaga.

Ils souhaitent donner une nouvelle impulsion à l'économie de l'Est de l'île de Montréal en modernisant un parc industriel qui a été abandonné par plusieurs entreprises dans les dernières années. Étant donné que la future Cité de la logistique se trouve tout près du Port de Montréal, de l'autoroute 25 et des chemins de fer du Canadien National (CN) et du Canadien Pacifique (CP), le lieu a été identifié pour implanter un pôle logistique à valeur ajoutée. Avec ce projet, l'objectif est d'attirer des entreprises qui créeront de nouveaux emplois dans des domaines économiques d'avenir comme la logistique et le transport des marchandises, ainsi que dans le secteur manufacturier qui, aujourd'hui, a largement recours à la logistique pour produire et assembler les biens fabriqués.



La vision d'ensemble de développement de la future Cité de la logistique reste encore à définir. **C'est pourquoi nous faisons appel à vous !**



QU'EST-CE QUE LA LOGISTIQUE À VALEUR AJOUTÉE ?

- La **logistique**, c'est l'ensemble des opérations qui permettent d'acheminer de façon efficace des marchandises du producteur/fabricant jusqu'au consommateur.
- Le rôle des entreprises de logistique est de s'assurer que les marchandises se rendent au bon endroit, au bon moment, au prix le plus bas et avec la meilleure qualité possible. Autrement dit, ce type d'entreprises crée les conditions gagnantes pour optimiser le transport des marchandises.
- Les entreprises créent de la « **valeur ajoutée** » lorsqu'il y a manipulation ou traitement de la marchandise, par exemple : l'étiquetage, l'emballage, la collecte des taxes de douane, etc. (pour plus d'exemples, voir p.10)



La future Cité de la logistique à valeur ajoutée est donc un secteur à vocation industrielle et ses activités peuvent générer des nuisances pour le voisinage (bruit, vibrations, poussières, pollution, odeurs.) Le secteur étant situé à proximité de milieux de vie, où l'on retrouve des commerces, des bureaux et des résidences, il est nécessaire de réfléchir à une cohabitation harmonieuse entre les activités industrielles et non-industrielles.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UNE COHABITATION HARMONIEUSE DE LA CITÉ DE LA LOGISTIQUE AVEC LES RÉSIDENTS DU QUARTIER, EN MATIÈRE :



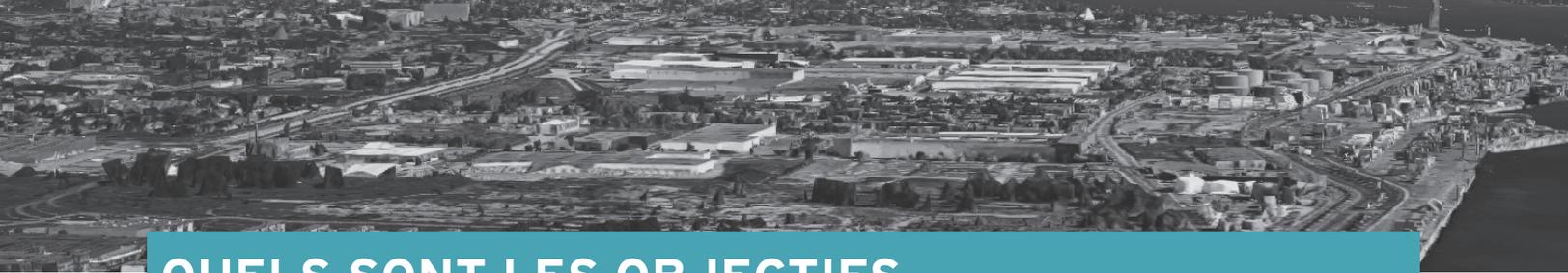
environnementale?



sociale?



économique?



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION ?

En octobre 2016, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a mandaté l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour qu'il conçoive, organise et anime une démarche rassembleuse de consultation publique. L'INM est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION SONT :

- Informer la population sur les enjeux liés au (re)développement du secteur.
- Dégager des éléments de vision qui permettront à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et à la Ville de Montréal de planifier le développement de la future Cité de la logistique en tenant compte des attentes des citoyens.
- Recueillir l'opinion et les propositions des citoyens pour :
 - intégrer de façon harmonieuse la future Cité de la logistique dans son milieu
 - adopter des mesures de mitigation qui réduisent le plus possible les nuisances potentielles pour le voisinage
 - créer des emplois de qualité pour les citoyens de l'arrondissement
 - s'assurer que la future Cité de la logistique servira d'exemple en matière de développement durable et de verdissement.



OÙ EST SITUÉE LA FUTURE CITÉ DE LA LOGISTIQUE ?

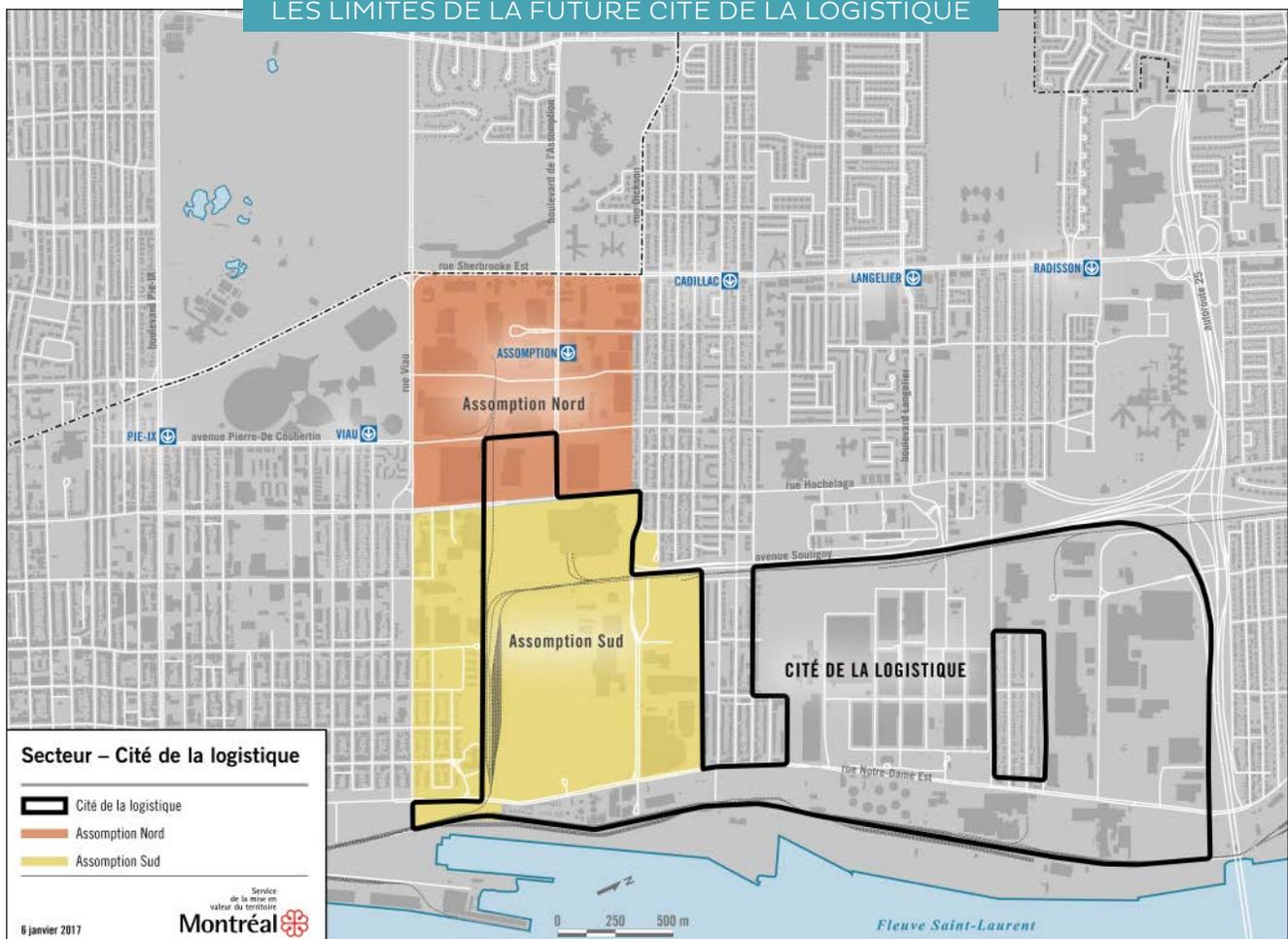
La future Cité de la logistique est située dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Elle est délimitée par :

- l'**avenue Souigny au nord**
- le **Port de Montréal au sud**
- l'**autoroute 25 à l'est**
- et la **gare de triage du Canadien National (CN) à l'ouest.**

La future Cité de la logistique couvre la portion sud du secteur Assomption, l'un des 6 secteurs de planification stratégique identifiés par le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Le secteur Assomption présente des caractéristiques différentes au nord et au sud de la rue Hochelaga. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est divisé en deux portions : Assomption Nord et Assomption Sud.

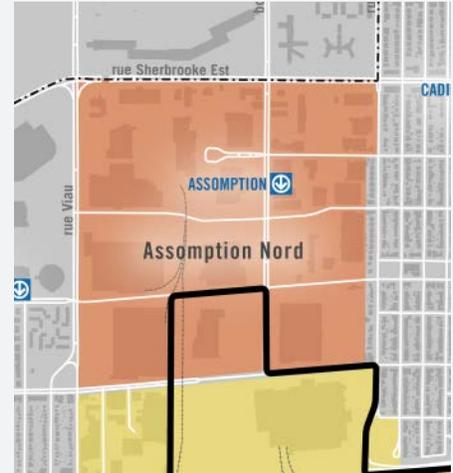
LES LIMITES DE LA FUTURE CITÉ DE LA LOGISTIQUE





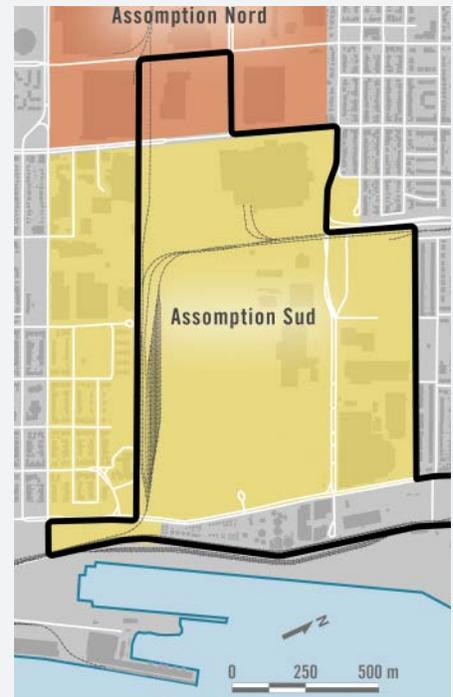
ASSOMPTION NORD

Dans la portion nord, on retrouve le parc industriel et la station de métro Assomption. Elle comprend plusieurs terrains vacants et sous-utilisés qui peuvent être développés rapidement. La Ville de Montréal a donc décidé de préparer le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, un outil d'urbanisme qui permet de planifier en détail le secteur. Le maintien du secteur d'emplois et la mise en place d'une nouvelle zone de bureaux et d'industrie légère entre la nouvelle zone résidentielle (complètement au nord) et Assomption Sud sont prévues et permettront une transition. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de PPU au début 2017.



ASSOMPTION SUD

La portion Assomption Sud se retrouve presque entièrement dans la Cité de la logistique. Elle a principalement une fonction industrielle. On y retrouve des entreprises, qui se sont établies dans le secteur à cause de la proximité du Port de Montréal, des autoroutes 25 et 40 et des chemins de fer. Plusieurs terrains et bâtiments du secteur sont aussi sous-utilisés et vacants. Les changements économiques des dernières décennies ont entraîné la fermeture de plusieurs industries, ce qui explique le nombre de bâtiments et de terrains qui sont inoccupés.



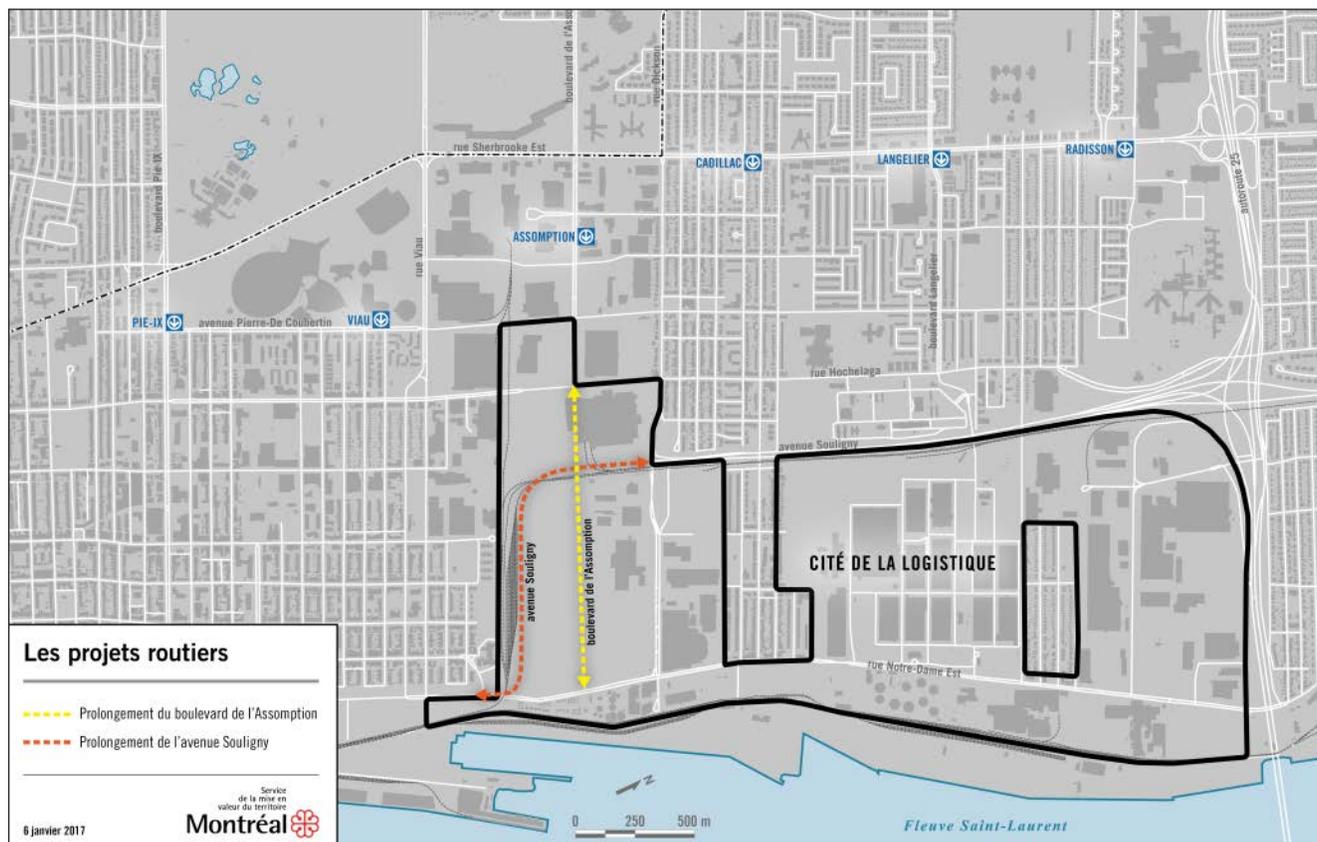
QUEL EST LE PROJET DE LA FUTURE CITÉ DE LA LOGISTIQUE ?

La future Cité de la logistique a pour but d'attirer des entreprises créatrices d'emplois. Les terrains disponibles pour accueillir ces nouvelles entreprises ont une centaine d'hectares. La majorité des terrains disponibles se trouvent dans la portion Assomption Sud.

Pour accéder au Port de Montréal, les camions doivent obligatoirement emprunter la rue Notre-Dame, qui est pratiquement congestionnée en permanence aux heures de pointe, particulièrement autour de la rue Dickson. Pour remédier à ce problème, on envisage donc de :

- **prolonger l'avenue Souigny**, vers l'ouest puis vers le sud pour rejoindre la rue Notre-Dame Est.
- et de **prolonger le boulevard de l'Assomption** vers le sud, jusqu'à la rue Notre-Dame Est

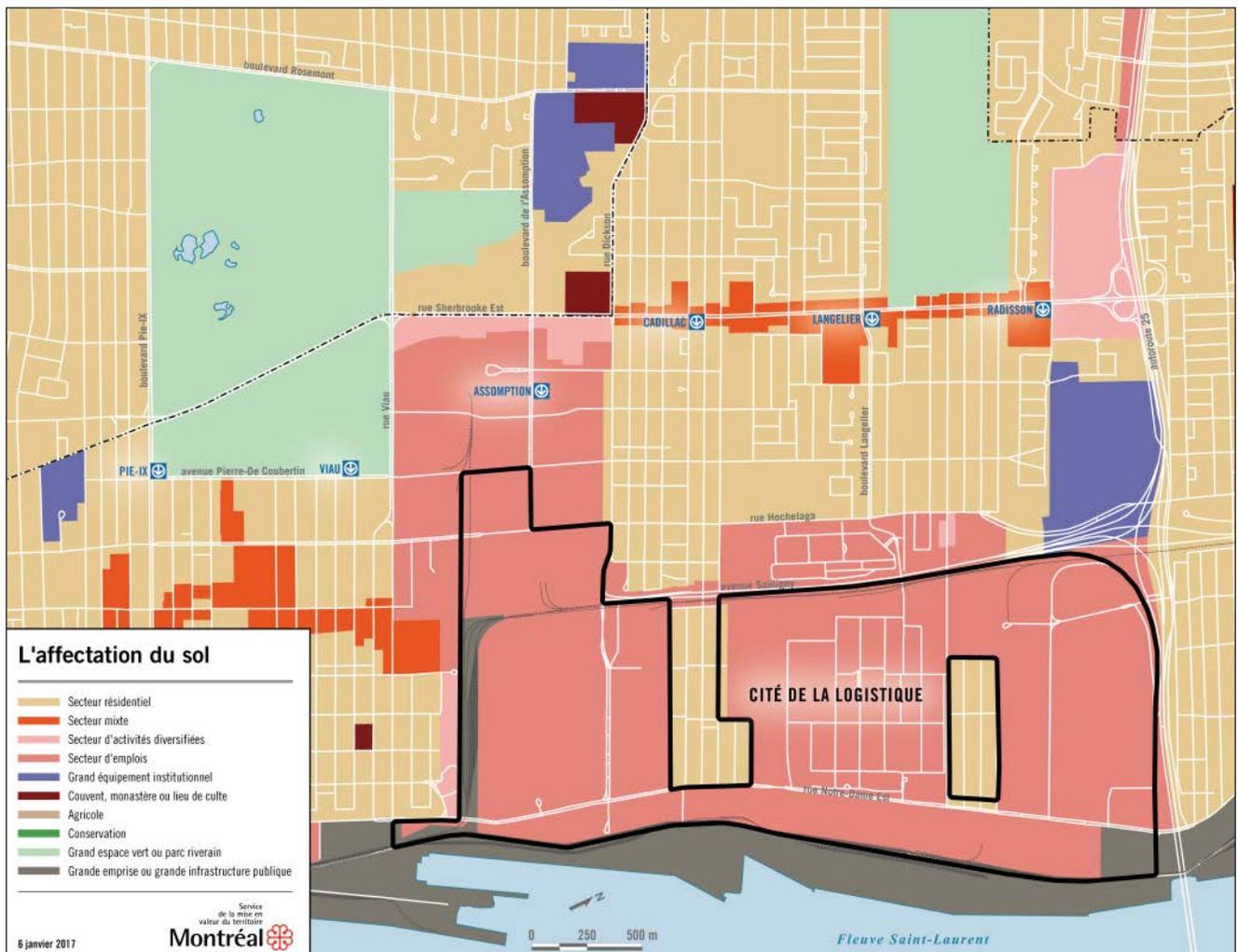
Le prolongement de ces deux axes routiers permettra de relier de façon directe le Port à l'autoroute 25. De plus, le prolongement de l'Assomption permettra d'améliorer la circulation locale dans le secteur. Il permettra aussi de rendre accessibles par camion des terrains vacants qui n'ont encore jamais été développés.

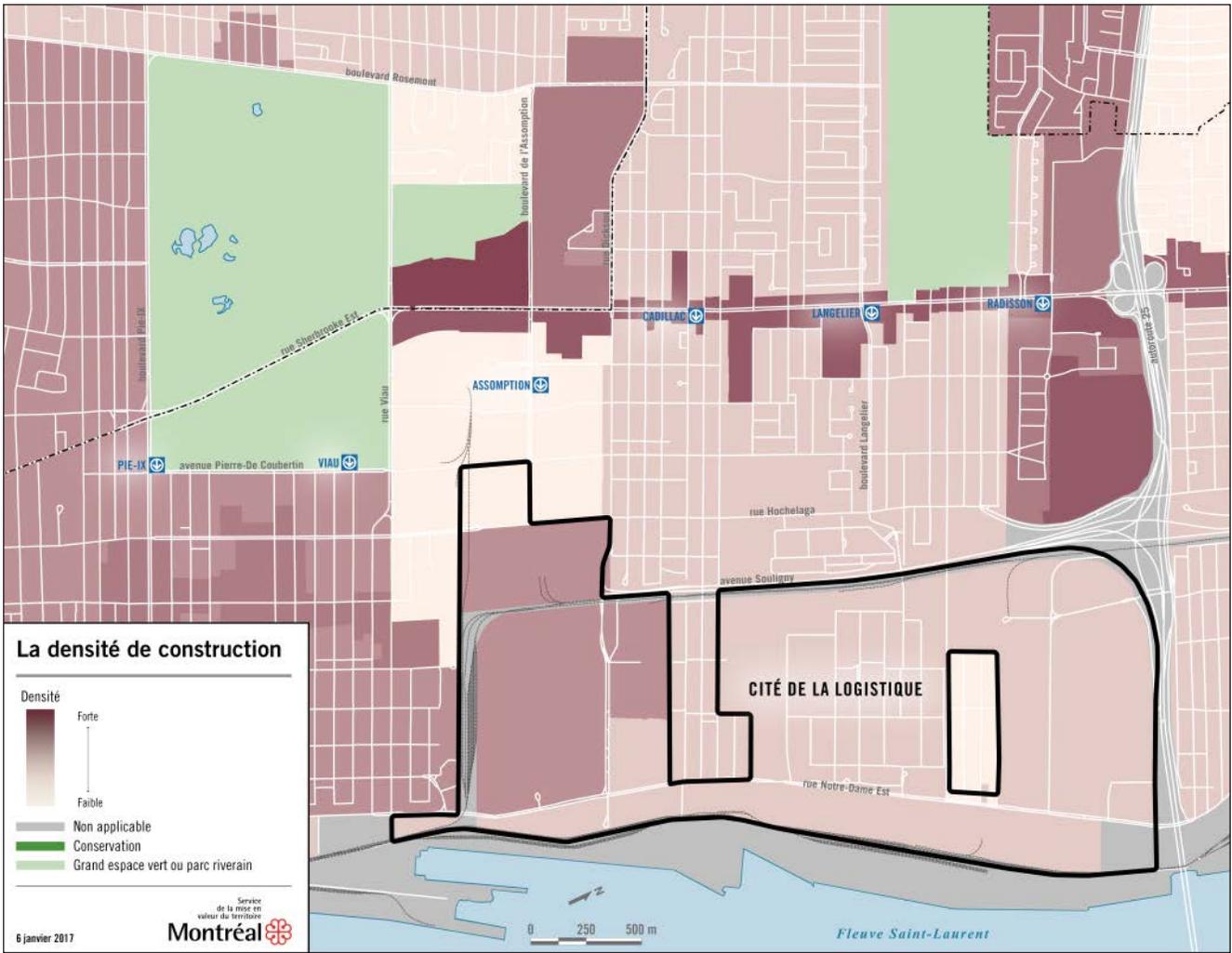




La future Cité de la logistique se caractérise par sa vocation industrielle. Les activités industrielles peuvent parfois créer des nuisances pour le voisinage (bruit, vibrations, poussières, pollution, odeurs). Comme elle est située à proximité de milieux de vie, où l'on retrouve des commerces, des bureaux et des résidences, la Ville de Montréal et l'arrondissement souhaitent mettre en place des mesures de mitigation qui assurent une cohabitation harmonieuse entre les activités industrielles et non-industrielles, et limitent le plus possible les désagréments.

La Ville et l'arrondissement souhaitent aussi que l'aménagement des bâtiments, des terrains, des rues et des espaces publics améliore la qualité générale du secteur. Ils veulent que le projet soit exemplaire en matière d'architecture, de développement durable (décontamination des sols) et d'aménagement paysager (verdissage).







POURQUOI UNE CITÉ DE LA LOGISTIQUE ?

Au cours des dernières décennies, la mondialisation des échanges commerciaux, les accords de libre-échange, l'accélération de la production et l'apparition de nouveaux besoins de livraison (« juste à temps ») ont transformé l'industrie du transport des marchandises. Ces changements ont eu pour effet d'accroître le mouvement des marchandises entre les villes, les régions et les pays.

Tout au long de son histoire, Montréal a joué un rôle de plaque tournante pour le transport des marchandises à l'échelle du continent. Dès le milieu du 19^e siècle, le Port et le réseau ferroviaire ont permis d'affirmer sa force économique, force qui a été confirmée par la construction des aéroports et le développement du réseau routier au milieu du 20^e siècle.

Encore aujourd'hui, grâce à la présence des quatre modes de transport des marchandises sur son territoire, Montréal est la porte d'entrée du Canada et est une plaque tournante du commerce international du nord-est et du centre des États-Unis. Montréal coordonne le transbordement des marchandises depuis le bateau ou l'avion vers le train ou le camion, et permet qu'elles se rendent rapidement et efficacement vers plusieurs grands centres de consommation.

Le Port est un élément structurant du transport des marchandises à Montréal. Au cœur du Port, se trouvent plus de 100 kilomètres de voies ferrées qui sont raccordées aux réseaux du Canadien Pacifique (CP) et du Canadien National (CN), et qui sont directement situées sur les quais de déchargement et les terminaux à conteneurs. Cela offre un avantage à Montréal et favorise la ville par rapport à ses concurrentes. Les nouvelles entreprises qui s'installeront dans la future Cité de la logistique profiteront de la proximité du Port de Montréal et travailleront en synergie avec lui.

D'autres conditions sont favorables à la future Cité de la logistique. Dans sa Stratégie maritime (2030) et son Plan d'action (2015-2020), le gouvernement du Québec souhaite relancer l'économie en implantant 16 zones industrialo-portuaires (ZIP). Les ZIP sont des espaces utilisés pour des activités industrielles. Elles sont situées à proximité de services portuaires et d'infrastructures routières et ferroviaires. Elles ont pour but d'attirer des entreprises qui créent de nouveaux emplois et augmentent la valeur des exportations québécoises. L'une de ces ZIP est prévue à Montréal et comprend le Port de Montréal et ses environs.

De plus, la Ville de Montréal, l'agglomération de Montréal et la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) réfléchissent depuis quelques années à ce projet. Elles annoncent d'ailleurs leurs intentions et les grandes lignes du projet dans différents documents de planification.





QU'EST-CE QU'UNE CITÉ DE LA LOGISTIQUE À VALEUR AJOUTÉE ?

Une cité de la logistique à valeur ajoutée est un parc industriel où sont concentrées des entreprises qui se spécialisent dans la logistique et le transport intermodal, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transport (train et/ou bateau et/ou camion). Ces entreprises ont pour fonction de manipuler ou de « traiter » les marchandises reçues d'une autre ville, d'une autre région ou d'un autre pays en vue de les préparer à leur envoi vers des lieux de consommation ici ou ailleurs. On dit que ces entreprises donnent de la valeur ajoutée aux marchandises. Elles « traitent » les marchandises de différentes façons. Elles peuvent, entre autres :

 Gérer les inventaires	 Préparer des commandes	 Collecter les taxes de douane
 Regrouper dans un même conteneur des marchandises qui se rendent à la même destination	 Assembler un produit qui arrive en pièces détachées	 Emballer des marchandises pour éviter qu'elles ne s'abîment durant le transport
 Étiqueter des marchandises pour les préparer à la vente en magasin	 Gérer les retours de marchandises du consommateur au fabricant	 Entreposer des marchandises périssables et non-périssables
 Vérifier la qualité des marchandises importées et exportées et s'assurer qu'elles respectent les règlements et les normes en vigueur		 Effectuer des suivis en temps réel des marchandises reçues et expédiées

Compte tenu de la variété de services offerts par les entreprises d'une cité de la logistique à valeur ajoutée, les perspectives d'emplois sont nombreuses :

- **technicien en logistique**
- **coordonnateur à la réception et à l'expédition**
- **coordonnateur à l'importation ou à l'exportation**
- **commis à l'entrepôt**
- **manutentionnaire**
- **agent à l'import et à l'export**
- **courtier en douanes**
- **préposé au service à la clientèle**
- **divers types d'emplois** dans les **technologies de l'information** et **systèmes de gestion des transports** et de **logistique**, etc.

La majorité des emplois ne demanderont pas de formation universitaire et permettront une bonne rémunération, bien au-dessus du salaire minimum. Dans un pôle logistique à valeur ajoutée comme celui qui prendrait place dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, on compte environ 34 à 48 emplois à l'hectare. La Cité de la logistique comportant environ 75 hectares de superficie disponibles au développement, à terme, si l'ensemble des espaces sont occupés, ce sont entre 2 500 et 3 600 emplois qui pourraient y être créés.

Les activités des entreprises d'une cité de la logistique à valeur ajoutée sont complémentaires les unes aux autres. Cette complémentarité permet, entre autres, d'améliorer la performance des services qu'elles offrent, d'effectuer des économies d'échelles en partageant les infrastructures et les équipements, et d'accéder à un bassin de main-d'œuvre spécialisée.

Une cité de la logistique à valeur ajoutée exige que les gouvernements et les industries travaillent ensemble, puisqu'elle demande des changements d'ordre politique et réglementaire et d'importants investissements dans des projets d'infrastructures. Elle implique aussi la concertation de centres de recherche et d'innovation et d'institutions d'enseignement pour la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.



COMMENT PARTICIPER ?

Pour partager vos idées et donner votre opinion sur la future Cité de la logistique, deux options s'offrent à vous.

OPTION 1

PARTICIPER À LA JOURNÉE DE CONSULTATION QUI AURA LIEU LE SAMEDI 28 JANVIER 2017 DE 9 H 30 À 16 H 20

Au **Plaza Hôtel Universel**
5000, rue Sherbrooke Est, ☺ **Viau**

Un service d'halte-garderie sera offert sur place.

Inscrivez-vous avant le 21 janvier 2017 :
consultations_publicques_mhm@ville.montreal.qc.ca
Ou par téléphone : 514 872-7275

OPTION 2

DÉPOSER VOS COMMENTAIRES ÉCRITS OU UN MÉMOIRE

À l'adresse courriel suivante : communicationsmhm@ville.montreal.qc.ca

Pour plus d'éléments d'information et les différents documents de planification énoncés dans le document, rendez-vous sur le site web de l'arrondissement :
ville.montreal.qc.ca/mhm/citelogistique